

Point 1 de l'ordre du jour  
**Ordre du jour provisoire annoté**

CE/112/1 prov. annot. rev.1  
Madrid, 8 septembre 2020  
Original : anglais

L'OMT agit pour l'environnement. Tous les documents du Conseil exécutif sont consultables sur le site Web de l'OMT à l'adresse [www.unwto.org](http://www.unwto.org) ou en utilisant le code QR sur cette page.



1. Adoption de l'ordre du jour (CE/112/1 prov.)

*Conformément à l'article 4.1 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, l'ordre du jour provisoire de la session a été établi par le Secrétaire général en accord avec le Président du Conseil. Il couvre toutes les questions dont le Conseil est saisi conformément à l'article 19 des Statuts et aux décisions adoptées par le Conseil à ses précédentes sessions. Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour qui lui est présenté.*

2. Communication du Président (CE/112/2)

*Le Président du Conseil ouvre la session par une communication aux membres, conformément à la décision CE/DEC/3(LVIII) adoptée à Lisbonne en juin 1998.*

3. Rapport du Secrétaire général

*Le Secrétaire général présente une vue d'ensemble des questions traitées aux différents points subsidiaires de ce point de l'ordre du jour.*

a) Tendances actuelles et perspectives du tourisme international [CE/112/3(a)]

*Le Secrétaire général fait rapport au Conseil sur la situation du tourisme mondial et sur les perspectives pour 2020 et au-delà, tout spécialement à la lumière de la pandémie de COVID-19.*

b) Exécution du programme général de travail [CE/112/3(b)]

*Un rapport est soumis sur les activités menées par le secrétariat aux fins de l'exécution du programme général de travail, y compris les mesures exceptionnelles pour faire face à la pandémie mondiale. Le Conseil est saisi pour aval ou approbation des questions suivantes : i) le plan d'action pour les femmes dans le tourisme, ii) la création d'un comité technique sur l'éducation en ligne dans le tourisme, iii) l'établissement d'un groupe de travail pour la révision du Règlement intérieur des Membres affiliés et du Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié, et iv) le mandat du comité d'élaboration d'un code international de protection des touristes.*

c) Établissement d'un bureau régional de l'OMT pour le Moyen-Orient en Arabie saoudite

*Une proposition du Royaume d'Arabie saoudite en vue de l'établissement d'un bureau régional de l'OMT pour le Moyen-Orient à Riyad est présentée au Conseil pour aval, sous réserve de ratification ultérieure par l'Assemblée générale.*

d) Rapport sur la situation financière de l'Organisation [CE/112/3(d) rev.1]

*Un rapport est présenté sur les comptes de gestion de 2019, accompagné des états financiers pertinents. Il inclut le rapport établi par le commissaire aux comptes de l'Organisation désigné par l'Espagne [Membre élu à ces fonctions par l'Assemblée générale aux termes de la résolution A/RES/661(XXI)]. Le Conseil est invité à formuler une recommandation à l'Assemblée générale concernant l'approbation des états financiers de l'OMT de 2019.*

- e) Rapport sur les ressources humaines [CE/112/3(e)]

*Un rapport est soumis sur la situation des ressources humaines au secrétariat. Le rapport annuel de la Responsable chargée de la déontologie est également fourni.*

- f) Réforme de l'Organisation : état d'avancement des suites données aux recommandations du CCI [CE/112/3(f)]

*Le Conseil est informé des progrès de l'Organisation dans la mise en œuvre des recommandations émises par le Corps commun d'inspection.*

4. Rapport des organes subsidiaires du Conseil

*Les comités techniques font rapport au Conseil sur leurs activités et leurs plans de travail.*

- a) Rapport du Comité du tourisme et de la compétitivité [CE/112/4(a)]  
 b) Rapport du Comité du tourisme et de la durabilité [CE/112/4(b)]  
 c) Rapport du Comité des statistiques [CE/112/4(c)]

5. Membres affiliés

- a) Communication du Président des Membres affiliés [CE/112/5(a)]

*La Présidente des Membres affiliés présente sa communication au Conseil.*

- b) Rapport du Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié [CE/112/5(b)]

*Le Conseil est saisi des recommandations faites par le Comité concernant les candidatures à la qualité de Membre affilié qu'il a examinées à sa réunion tenue en parallèle des délibérations de la cent douzième session du Conseil.*

6. Procédure et calendrier pour l'élection du Secrétaire général de l'Organisation pour la période 2021-2024 (CE/112/6 rev.1)

*Le Conseil est informé de la procédure et du calendrier pour l'élection du Secrétaire général pour la période 2021-2024, sachant que le Conseil, à sa cent treizième session, sera appelé à recommander à l'Assemblée générale un candidat pour occuper ce poste.*

7. Lieu et dates de la cent treizième session, de la cent quatorzième session et de la cent quinzième session du Conseil exécutif (CE/112/7)

*Le Conseil est invité à décider du lieu et des dates de sa cent treizième session, de sa cent quatorzième session et de sa cent quinzième session compte tenu des perturbations causées par la pandémie de COVID-19.*